

# Conditions générales de participation aux missions

Cybelle Planète ne prend pas en charge les réservations de billets d'avion ou de train. Nous vous fournissons cependant toutes les informations nécessaires à l'organisation de votre voyage, dans le cadre de la législation française, dès validation de votre réservation. Les écovolontaires sont libres d'aménager leur temps, et de prolonger leur séjour dans le pays, avant ou après leur mission d'écovolontariat.

## Adhésion(s)

L'adhésion à Cybelle Planète est obligatoire pour participer à une mission d'écovolontariat. Toutes les missions sont réservées aux membres adhérents de l'association, à jour de leur cotisation. Elles comprennent automatiquement un contrat d'assurance (incluant responsabilité civile et rapatriement).

L'adhésion à Cybelle Planète est non-remboursable en cas d'annulation de la mission et sera automatiquement déduite de vos versements.

## Réservation et inscription

L'inscription à l'un de nos voyages implique l'acceptation des conditions générales de participation aux missions ci présentés. La mission que vous allez choisir est peut être déjà complète ou, au contraire, n'a pas assez d'inscrits pour assurer votre départ. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, si cela est possible, de mentionner plusieurs choix de dates pour votre participation.

Une réservation n'est enregistrée que dans la mesure où elle est accompagnée au minimum du règlement d'un premier versement correspondant à 30% du montant global des frais de mission, avec un montant minimum de 100 €.

Dès réception de votre inscription, nous vous adresserons un courrier de confirmation avec récépissé de paiement, faisant office de contrat, les renseignements concernant l'assurance, et votre numéro d'adhérent à Cybelle Planète.

### Paiement du solde

Pour les missions effectuées par des particuliers : Le solde est à régler impérativement 90 jours (3 mois) avant le départ sans relance de notre part. Sans ce dernier Cybelle Planète annulera votre réservation et vos versements précédents ne vous seront pas remboursés. Si l'inscription a lieu moins de trois mois avant la date de départ, la totalité du montant de vos frais de mission est immédiatement exigible.

Pour les missions effectuées dans le cadre des congés éco-solidaires : le solde est à régler impérativement 8 mois avant le départ sans relance de notre part. Sans ce dernier Cybelle Planète annulera votre réservation et vos versements ne vous seront pas remboursés.

## **Responsabilité**

Cybelle Planète ne peut être tenue pour responsable des modifications d'horaire ou d'itinéraire, du changement d'aéroport provoqué par des événements extérieurs tels que grèves, intempéries, incidents techniques. Les frais occasionnés restent à votre charge. Les retards éventuels subis n'entraîneront aucune indemnisation à quelque titre que ce soit. Les formalités de douanes, police, et de santé pour votre voyage sont à votre charge.

Les écovolontaires qui ne pourraient se présenter au rendez-vous convenu pour des raisons qui leur sont imputables ne pourront prétendre à aucun remboursement.

## **Transport**

Dans le cas des congés éco-solidaires, Cybelle Planète peut se charger de la réservation des billets d'avion pour les écovolontaires. Cette possibilité est facultative, et l'employeur peut tout à fait laisser l'organisation du transport à la charge du participant, jusqu'au lieu de rendez-vous fixé pour chaque mission.

Pour les individuel, Cybelle Planète ne prend pas en charge le transport des écovolontaires jusqu'au lieu de rendez-vous fixé pour chaque mission.

Concernant votre transport, Cybelle Planète décline toute responsabilité relative à une annulation ou autre modification venant de l'agence de voyage responsable de vos réservations. Dès que votre inscription est confirmée, nous vous recommandons de réserver

vos titres de transport au plus tôt et de souscrire les assurances de voyages et d'annulation nécessaires.

## Assurance

### Assurance accidents/responsabilité civile

L'association Cybelle planète est couverte par une assurance souscrite auprès de la MAIF (Contrat n° 3100988). Tous nos séjours comprennent automatiquement un contrat d'assurance. Ce contrat vous garantit pendant le voyage pour les risques ci-après, en excluant les cas présentant un état pathologique constitué antérieurement à la date du départ en voyage, ou à une maladie ayant fait l'objet du traitement.

- garantie "responsabilité civile générale" : Dommages corporels, dommages matériels ou immatériels consécutifs, dommages immatériels non consécutifs, dommages corporels résultant d'une intoxication alimentaire,
- garantie "défense",
- garantie "indemnisation des dommages corporels" : service d'aide à la personne (assistance à domicile), remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines, versement d'un capital contractuel en cas de blessures ou de décès,
- garantie "dommages aux bien personnels de l'assuré",
- garantie "recours protection juridique",
- garantie assistance : rapatriement des blessés ou malades graves, prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation sur place.

### Assurance annulation

Quel que soit la mission à laquelle vous souhaitez participer, nous vous invitons vivement à souscrire une assurance annulation, perte ou dommage de bagages, retard d'avion.... Ni Cybelle Planète ni ses partenaires ne peuvent être tenus responsables des frais qui auraient pu être couverts par une assurance annulation. Le choix de la compagnie d'assurance vous est laissé libre.

## Modifications – Annulation

Toute modification ou annulation de la part des écovolontaires doit nous parvenir par courrier avec accusé de réception (email ou courrier postal).

- En cas de modification de votre réservation (dates, destination...), un montant de 40€, correspondant aux frais de dossier, vous sera demandé.
- Pour les particuliers, en cas d'annulation de votre part, des frais seront demandés :
  - l'adhésion à Cybelle Planète ne sera pas remboursée.
  - pour une annulation à plus de 120 jours de la date de départ, une somme correspondant à 30% du montant des frais de mission sera demandée.
  - pour une annulation ayant lieu entre 120 jours et 43 jours avant la date de départ, une somme correspondant à 50% du montant des frais de mission sera demandée.
  - pour une annulation ayant lieu entre 42 jours et 7 jours avant la date de départ, une somme correspondant à 75% du montant des frais de mission sera demandée.
  - pour une annulation ayant lieu à moins de 7 jours avant la date de départ, une somme correspondant à 100% du montant des frais de mission sera demandée.
- Pour les congés éco-solidaires, en cas d'annulation, des frais seront demandés :
  - l'adhésion à Cybelle Planète ne sera pas remboursée.
  - pour une annulation à plus 8 mois de la date de départ, aucun frais ne sera retenu.
  - pour une annulation ayant lieu entre 8 mois et 4 mois avant la date de départ, une somme correspondant à 50% du montant des frais de mission sera demandée.
  - pour une annulation ayant lieu à moins de 4 mois avant la date de départ, une somme correspondant à 100% du montant des frais de mission sera demandée.

Tout séjour interrompu pour des événements indépendants de notre volonté n'engage pas notre responsabilité et ne peut prétendre à aucun remboursement.

Si le nombre minimum nécessaire d'écovolontaires à l'exécution de la mission n'a pas été atteint, Cybelle Planète se réserve le droit d'annuler le voyage. Les écovolontaires en seront informés au moins 15 jours avant le départ. Toute annulation du voyage de notre part, en raison de circonstances non imputables au voyageur entraînera le remboursement, dans les meilleurs délais, de toutes les sommes versées par ce dernier. Ce remboursement ne concernera que les frais engagés par le voyageur auprès de Cybelle Planète et ne peut en aucun cas inclure les frais engagés pour le voyage jusqu'au projet (billets d'avion, de train...).

## Voyageur

Les écovolontaires doivent fournir à Cybelle Planète tous les renseignements utiles demandés. Si l'écovolontaire fournit des renseignements erronés entraînant des coûts supplémentaires pour Cybelle Planète, ces derniers peuvent lui être imputés. Un passeport en cours de validité et/ou un visa relève de la responsabilité des écovolontaires.

Le voyageur reconnaît avoir pris connaissance des conditions de participation demandées par le projet et y répondre. Ces conditions sont détaillées le site web de Cybelle Planète, et sont spécifiques à chaque mission.

## Tarif

Le montant des frais de mission convenu dans le contrat peut-être revu à la hausse ou à la baisse jusqu'à 30 jours avant la date de départ prévue, pour autant que cette révision résulte d'une modification des taux de change appliqués au voyage et/ou des redevances et taxes afférentes à certains services. Si l'augmentation dépasse 10% du prix global, le voyageur peut résilier le contrat sans indemnité. Dans ce cas, le voyageur a droit au remboursement immédiat de toutes les sommes payées à Cybelle Planète.

## Modalités de paiement

Lors de votre inscription vous pouvez régler par

- Chèque (à l'ordre de Cybelle Planète)
- Virement bancaire (nous vous ferons parvenir nos coordonnées bancaires par email),
- Carte Bancaire : Nous acceptons des paiements avec Paypal. Vous pouvez régler votre réservation par carte bancaire ; à votre demande, nous vous ferons parvenir un email de demande paiement par carte bleu, avec les instructions utiles. Vous devrez payer des frais s'élevant à 1% de chaque versement.

## Litiges et plaintes

Si vous rencontrez un problème particulier durant votre mission, informez-en le responsable du projet ou son représentant local immédiatement. Ils mettront, alors, tout en œuvre pour trouver avec vous la meilleure solution possible. Si malgré tout, le motif de votre plainte ne peut pas être résolu localement, à votre retour informez-nous par courrier avec accusé de réception (email ou courrier postal); nous ferons notre maximum pour trouver avec vous une solution satisfaisante.

Nous ne prendrons pas en compte les plaintes ou demandes de remboursement pour lesquelles le responsable de projet ou nous même n'aurions pas été informés pendant le chantier ou dans un délai de 30 jours après votre séjour.

## Délai de rétractation

En accord avec les exceptions prévues aux articles L.121-20-2 et L.121-20-4 du code de la consommation, le droit de rétractation de 7 jours dont bénéficie normalement le consommateur en matière de vente à distance ne s'applique pas.

Mis à jour le 02/02/2012